



## COMMUNE DE SAILLON

Bourgeoisie et Municipalité  
Budgets de l'exercice 2022

### Convocation

#### Bourgeoisie

L'assemblée bourgeoise de Saillon est convoquée pour  
**Le jeudi 25 novembre 2021 à 18h45**  
**Aux Bains de Saillon (salle Pierre Avoi)**

#### Ordre du jour

1. Protocole de la dernière assemblée bourgeoise
  - Lecture et approbation
2. Dépenses non obligatoires supérieures à 5 % des recettes brutes
  - Investissements 2022
3. Crédit d'engagement lié aux investissements
  - Demande d'un crédit
4. Budget 2022 de la bourgeoisie
  - Lecture et commentaires
  - Adoption
5. Planification financière
  - Lecture
6. Divers

#### Municipalité

L'assemblée primaire de Saillon est convoquée pour  
**Le jeudi 25 novembre 2021 à 19h30**  
**Aux Bains de Saillon (salle Pierre Avoi)**

#### Ordre du jour

1. Protocole de la dernière assemblée primaire
  - Lecture et approbation
2. Dépense non obligatoire supérieure à 5 % des recettes brutes
  - Construction d'un couvert et de vestiaires au FC Saillon
3. Crédit d'engagement lié à l'investissement
  - Demande d'un crédit
4. Budget 2022 de la municipalité
  - Lecture et commentaires
  - Adoption
5. Planification financière
  - Lecture
6. Règlement du cimetière, modifications
  - Approbation
7. Divers

Conformément aux dispositions légales en vigueur, tous les documents nécessaires à la tenue de ces assemblées sont à la disposition des citoyens et peuvent être consultés auprès du secrétariat communal. Ces documents sont également consultables sur notre site internet [www.saillon.ch](http://www.saillon.ch)

ADMINISTRATION COMMUNALE

Le Président  
Charles-Henri Thurre

Le Secrétaire  
Boris Clerc





Service Administration  
N/réf. Boris Clerc  
N° tél. 027 743 43 07  
E-mail [b.clerc@saillon.ch](mailto:b.clerc@saillon.ch)

Aux Bourgeois-es et  
Aux Citoyens-nes  
de la Commune de Saillon

Saillon, novembre 2021

## COVID 19 – Tenue des assemblées bourgeoisiale et primaire

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire due au Covid-19, les autorités cantonales et fédérales autorisent les bourgeoisies et communes à tenir leurs assemblées législatives.

Les mesures suivantes doivent être prises.

- Seuls les bourgeois-es pour l'assemblée bourgeoisiale seront autorisés dans la salle.
- Seuls les citoyens-nes pour l'assemblée primaire seront autorisés dans la salle.
- Les citoyens-nes doivent se désinfecter les mains en entrant et en sortant ;
- Le port du masque facial est obligatoire ;
- Un contrôle des présences sera effectué ;
- Les places seront le plus possible espacées ;
- Les rassemblements, embrassades, poignées de mains seront interdits ;
- Les participants doivent observer les instructions des autorités.

Ce plan de protection sera adapté à la situation sanitaire du jour.

Le Conseil Municipal est conscient des efforts demandés à sa population pour lutter contre l'épidémie et la remercie pour sa compréhension.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées accompagnées de nos vœux de santé.

### ADMINISTRATION COMMUNALE

Le Président  
Charles-Henri Thurre

Le Secrétaire  
Boris Clerc

